

Compte-rendu de la commission H&S du mardi 19 novembre 2024

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGE)	PRACTICWAY	
Jean-Philippe TRACOL (JPT)	SECHE	X

Membres de l'UPDS :

Anne-Charlotte SANNIER	ABO-ERG
Alexia MITAINE	COLAS Environnement
Marie GAULME	DEKRA
Marine TOANEN	EODD
Mae GALO	KALIES
Christophe LAVAUX	ORTEC SOLEO
Julie RAFFEL	REMEA
Nicolas COURTOIS	SERPOL
Marie DUCLOS	UPDS

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 22 octobre 2024

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu de la commission H&S du 22 octobre 2024 est adopté.

2. Attentes des adhérents pour la commission H&S : présentation des résultats de l'enquête.

Cf. Diaporama en annexe

Bilan de l'enquête :

Centres d'intérêts :

1. Veille réglementaire
2. Favoriser les échanges, le développement des compétences et la collaboration entre professionnels,

Axe d'amélioration pour dynamiser la participation :

- Structurer davantage les réunions autour de sujets concrets et renforcer le suivi des actions
- Encourager des interventions d'experts, des retours d'expérience enrichissants, et une meilleure compréhension des centres d'intérêt des participants.

Organisation et formalisme des commissions :

- Fréquence et format des réunions : Une majorité d'adhérents privilégie des réunions trimestrielles, alternant présentiel et distanciel. Consensus sur la suppression de commission en l'absence d'avancée sur les sujets en cours de traitement.
- Organisation des groupes : Les sujets complexes seraient abordés en petits groupes, tandis que des plénières traiteraient les sujets transversaux ou mineurs.

Echanges et décisions des membres de la commission sur la base de l'enquête :

Pour renforcer la pertinence des thématiques abordées par la commission H&S, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés par les membres de la commission.

Veille réglementaire : Dès qu'un nouveau sujet réglementaire est identifié par l'UPDS ou un adhérent, le sujet sera évoqué en commission afin de solliciter des volontaires. Ces volontaires constitueront potentiellement un GT afin de présenter à une commission ultérieure une synthèse, restitution vulgarisée. En fonction du sujet et des avis, une prise de position collégiale de l'UPDS pourra être travaillée.

Expositions et santé au travail, les discussions ont souligné les défis liés à l'exposition aux polluants, notamment l'amiante et le benzène. Les membres souhaitent réfléchir aux problématiques spécifiques à faire remonter auprès d'institutions comme le ministère du Travail, le ministère de la Santé ou l'INRS. Ils suggèrent également de collaborer avec ces acteurs pour améliorer la prise en compte des risques d'exposition par la médecine du travail.

Par ailleurs, la commission aspire à davantage d'échanges avec des organismes extérieurs. L'intervention de tiers, tels que des médecins du travail, des fournisseurs (EPI, PID, préventeur...) ou des représentants de la CRAMIF, est fortement encouragée afin d'enrichir les échanges et d'apporter des perspectives variées.

Partage de REX : Pour améliorer la dynamique des réunions il a été décidé d'imposer à tous les adhérents à tour de rôle, de partager avec un support dédié des **REX** positifs et négatifs. Un planning annuel sera élaboré, prévoyant 2 à 3 interventions par réunion.

Ces partages seraient encadrés par une charte de confidentialité, garantissant un climat de confiance entre les participants. Un registre **drive partagé** centralisant des dossiers thématiques, notamment sur l'accidentologie et les bonnes pratiques, serait également mis en place afin d'éviter la redondance des sujets et de capitaliser sur le travail fourni.

Règles de bonnes conduites : Enfin, pour fluidifier les échanges et renforcer l'engagement des participants, les membres considèrent nécessaire de rappeler les règles pour des échanges constructifs :

- En présentiel :
 - o Lever la main pour demander la parole.
 - o Laisser chaque participant terminer son intervention sans interruption.
- En visio :
 - o Caméra activée au début de la réunion et pour chaque prise de parole.
 - o Respect des échanges avec les mêmes règles qu'en présentiel.
- Engagement commun :
 - o Respect de la confidentialité des échanges.
 - o Contribution active au partage de REX et bonne conduite lors des discussions.

Le respect du temps de parole est un point important afin que chacun puisse s'exprimer. Les bavards seront checkés par un time keeper !

Actions à réaliser par MDU :

- envoie un questionnaire pour recenser les participants à la commission H&S prévue en 2025.
- planifie, avec JPT, de l'ordre de passage des membres pour le REX accidentologie de l'année 2025.
- envoie un mail aux adhérents de la commission pour les informer que les comptes-rendus (CR) sont en ligne.
- définis une liste d'intervenants extérieurs (fournisseurs, ITGA, OPBTP, Cram, Carsat, DREAL, Inspection du travail, etc.) à soumettre lors de la prochaine commission.

3. Médecins du travail et SSP

Cf. Diaporama en annexe

Création d'un guide pour les informer sur les risques d'exposition liés aux SSP : En 2013, l'UPDS a initié un projet de formation en collaboration avec l'AFOMETRA, visant à informer les médecins du travail sur les risques d'exposition liés aux SSP. L'UPDS a conçu une formation spécifique pour l'AFOMETRA, mobilisant ses propres formateurs pour aborder des thématiques clés : présentation des SSP, métiers de la dépollution, identification des risques généraux, analyse du risque chimique et toxicologie, ainsi que le rôle des médecins du travail.

Cependant, malgré cette initiative, la formation n'a jamais été dispensée, faute d'inscriptions. Une analyse a révélé qu'AFOMETRA, organisme spécialisé en santé et sécurité, n'était peut-être pas le canal idéal pour

toucher ce public. Ce constat souligne l'importance de cibler des partenaires plus adaptés, tels qu'Horizon Santé-Travail, pour de futures collaborations.

Propositions et remarques des membres de la commission :

- Le format de formation n'était peut-être pas le plus pertinent ; un guide synthétique pourrait être mieux adapté aux besoins des médecins du travail.
- Ce guide pourrait aider les médecins à élaborer/mettre à jour les fiches entreprises spécifiques à chaque organisme de médecine du travail. L'UPDS pourrait fournir des informations techniques pour les aider dans cette tâche, sans intervenir directement dans la mise à jour de ces fiches.
- Une communication par des webinaires d'une heure sur des thématiques spécifiques a également été évoquée.
- Depuis 2021, les équipes de médecine du travail se sont diversifiées et sont devenues plus pluridisciplinaires (médical, ergonomie, psychologie, etc.), ce qui pourrait rendre ces équipes plus réceptives à la compréhension des enjeux des SSP.

Décision :

- Constitution d'un groupe de travail (GT) : M. Toanen (EODD), A.-C. Sannier (ABO-ERG), et A. Mitaine (COLAS Environnement).

Action :

- MDU organise une première réunion d'échange entre les membres du GT pour définir les prochaines étapes.

Réflexion sur la modification des fiches de suivi Santé au Travail pour les adapter au secteur des SSP :
Ces fiches correspondent aux fiches entreprises mentionnées précédemment.

4. Mise en œuvre du décret 2024-307 du 4 avril 2024 : partage de REX entre les adhérents présents.

Cf. Diaporama en annexe

Ce sujet sera abordé lors la prochaine commission H&S le 21 janvier 2024.

5. Point d'avancement ITGA (Evaexpo et Base de données).

Cf. Diaporama en annexe

EVALEXPO : La nouvelle version sera prochainement diffusée aux référents EVALEXPO chez les adhérents. ITGA l'a envoyée le 19/11/2024 à CDH et JPT.

6. Point d'avancement formation SST-SSP.

Cf. Diaporama en annexe

Une première session de formation sera lancée début 2025, avec PGE en tant que formateur, afin de tester l'intérêt de la formation et vérifier si des inscriptions sont enregistrées.

Remarque des adhérents : L'absence de certification Qualiopi (qui rend la formation éligible à un règlement direct par les OPCO, au lieu d'un paiement par l'entreprise qui se fait ensuite rembourser par l'OPCO) pourrait être un frein pour les inscriptions. Il sera donc nécessaire de réfléchir à cette certification.

7. Accidentologie

Cf. Diaporama en annexe

Ce sujet sera abordé lors la prochaine commission H&S du 21 janvier 2024.

8. Points divers

Suivi d'exposition : Les membres de la commission ont échangé sur les stratégies mises en place dans leurs entreprises respectives. Ces discussions ont mis en évidence la diversité des approches adoptées selon les entreprises.

Décision :

- Afin de recenser les différentes stratégies, chaque membre de la commission présentera lors de la prochaine commission du 21 janvier 2025, sur une ou deux diapositives, la stratégie choisie pour le suivi d'exposition dans son entreprise.
- Un rappel réglementaire sera effectué en début de séance, basé sur la fiche transmise par EODD.

9. Prochaine réunion

Prochaine réunion le mardi 21 janvier 2024 de 10h à 12h30 – en présentiel à Paris